

Le réseau Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS proposent une offre nationale de formation réservée aux salariés des entreprises qui cotisent au régime général de la Sécurité sociale.

La Carsat Midi-Pyrénées anime une part de cette offre ainsi que des formations spécifiques à la région. Ce calendrier détaille les dates des sessions animées par la Carsat Midi-Pyrénées. L'autre partie de l'offre nationale est animée par des formateurs certifiés d'organismes de formation habilités par notre réseau.

Formations dispensées par la Carsat

L'inscription aux formations

Pour vous inscrire, retrouvez le calendrier des formations animées par la Carsat et la plateforme de notre offre nationale de formation sur notre site internet : www.carsat-mp.fr > Entreprises Améliorer vos conditions de travail > Notre offre de formation

En cas de prérequis demandé(s), l'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de(s) l'attestation(s).

Après envoi du formulaire, un récapitulatif de votre demande sera envoyé automatiquement sur la boîte mail spécifiée lors de l'inscription.

Après réception de votre bulletin d'inscription, nous analyserons votre demande et nous reviendrons vers vous dans les plus brefs délais.

Au plus tard un mois avant la date de la formation :

- nous enverrons au contact : la convention de formation ainsi qu'une convocation du stagiaire ;
- nous enverrons au stagiaire sa convocation.

L'inscription sera définitive dès réception par la Carsat de la convention de stage complétée et signée par l'employeur. Aucun stagiaire ne sera accueilli en formation sans convention signée.

La Carsat Midi-Pyrénées se réserve le droit :

- d'annuler ou de reporter une session en cas d'insuffisance d'inscriptions ou d'indisponibilité d'un animateur ;
- de proposer de nouvelles dates de sessions en cas d'excédent d'inscriptions.

Formations dispensées par des organismes habilités

L'inscription aux formations

Se rapprocher des organismes pour connaître les modalités.

Le coût des formations

Frais pédagogiques à la charge de l'entreprise.

Tous les autres frais afférents à une formation (déplacements, restauration, maintien de salaire, hébergement éventuel) sont toujours à la charge de l'entreprise.

Pour en savoir plus sur les formations dispensées par les organismes habilités :

www.inrs.fr > Services aux entreprises > Formations et stages > Formations confiées à des organismes habilités

Lieu de formation

Carsat Midi-Pyrénées
2 rue Georges Vivent
31100 Toulouse

Le coût des formations

Prise en charge des frais pédagogiques par la Carsat.

Tous les autres frais afférents à une formation (déplacements, restauration, maintien de salaire, hébergement éventuel) sont toujours à la charge de l'entreprise.

Les formations intra-entreprise

Vous avez un projet de formation spécifique pour votre entreprise ? Nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription spécifique « FORMATION INTRA ».

Une question, une remarque ?

Pour nous contacter :
prevention.formation@carsat-mp.fr

Retrouvez l'intégralité des formations 2022 du service Prévention de la Carsat Midi-Pyrénées et de l'offre nationale de formation sur notre site Internet :

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/notre-offre-de-formation.html>

Calendrier de l'offre régionale de formation sécurité et santé au travail 2022

J'agis pour la prévention dans mon entreprise : je me forme !



Conseiller,
former,
accompagner

La Carsat Midi-Pyrénées, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, est depuis toujours un partenaire des entreprises et des salariés de la région.

Son département Prévention des risques professionnels a pour objectif de promouvoir la prévention dans les entreprises et d'aider à intégrer les questions relatives à la santé au travail dans la gestion globale de l'entreprise.

Avec cette offre de formation, nous vous donnons la possibilité d'acquérir des compétences afin d'organiser la prévention dans votre entreprise.

Formations animées par la Carsat MP en 2022		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Durée
Fondamentaux en santé et sécurité au travail	CBP		10 et 11				9 et 10							2 jours
	AAT			10 et 11										2 jours
	DU						9							1 jour
	SDC					13 et 14	16							3 jours (2 j + 1 j avec travail intersession)
RPS	RPS ADDICT					31 en distanciel								1 jour
	RPS Outils			29 en digital										1 jour
TMS	TMS CE	Les dates seront communiquées ultérieurement												1 jour
	TMS PR	Les dates seront communiquées ultérieurement												6 jours non consécutifs (2j + 2j + 1j avec travail intersession)
	TMS CP	Les dates seront communiquées ultérieurement												3 jours (2 j + 1 j avec travail intersession)
Risques spécifiques	ATEX											17	8	2 jours (1 j + 1 j avec travail intersession)
	MOA						2				27			2 jours (1 j + 1 j avec travail intersession)

Des modifications sont possibles en cours d'année. Assurez-vous de la validité des dates en vous rendant sur notre site : <https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/ameliorer-vos-conditions-de-travail/notre-offre-de-formation.html>

Lors de votre inscription sur notre outil en ligne, vous recevrez un mail pour activer votre adresse mail saisie.
Sans cette validation vous ne pourrez recevoir notre confirmation d'inscription ainsi que tous les autres documents s'y afférant.
Si vous ne recevez pas ce message, assurez-vous d'avoir bien saisie votre adresse mail ou veuillez nous contacter :

prevention.formation@carsat-mp.fr